23ème Congrès Confédéral
Du 02 au 06/02/2015 A TOURS

LE SYNDICALISTE MILITANT FO

Les circulaires et accords de branche sont disponibles sur notre site

N°6 CIRCULAIRE CUIRS & PEAUX *Le 17 février 2014*

Salaires 2014 : FO signe !

Après avoir brossé, comme chaque année, le contexte économique de la branche où le nombre d'entreprises (59) et les effectifs (1744) sont restés stables, bonne nouvelle surtout en ces temps difficiles, la Chambre Patronale nous a proposé dans un premier temps, d'augmenter les salaires minima et la valeur de point de 0,5% sur l'ensemble de la grille, bien en deçà de ce que FORCE OUVRIERE réclamait (2,5 %), augmentation qui tient compte de l'évolution du SMIC et du coup de la vie.

Devant le refus catégorique des Organisations Syndicales de cautionner cette proposition, la Chambre Patronale, après une courte suspension de séance, a généreusement proposé de rajouter 0,2 % à ces minima de même qu'à la valeur de point pour les porter à 0,7 %.

Devant cette proposition que nous qualifierons d'indécente, s'en est suivie une seconde suspension de séance, plus longue celle-ci, où nous avons réussi à faire fléchir le patronat pour qu'il tienne compte de l'évolution du SMIC (1,1%) et qu'il impacte au minimum cette augmentation sur l'ensemble de la grille pour éviter son tassement, maintenant au passage les écarts en valeur absolue entre chaque coefficient obtenus ces deux dernières années.

Devant cette ultime proposition, FORCE OUVIRERE et trois autres Organisations Syndicales, la CGT réservant sa réponse, ont décidé de parapher cet accord salarial.

Base 35 heures hebdomadaires soit 151,67 heures/mois :

Catégorie	Coefficient	Taux horaires en €	Salaires Bruts mensuels en €	
OS1	(135)	9,58 € / h	= 1 453,00 € / mois	+ 0,5 % que le smic
OS2	(143)	9,72 € / h	= 1 474,23 € / mois	
OQ	(155)	10,09 € / h	= 1 530,35 € / mois	
OHQ	(170)	10,81 € / h	= 1 639,55 € / mois	

Valeur du point mensuel : 8,68 €

➢➢➢➢➢➢

➢➢➢➢➢➢

Complémentaire santé

Autre point à l'ordre du jour de cette réunion paritaire, la négociation pour la mise en place d'une complémentaire santé dans la branche des cuirs et peaux.

Nous avons demandé un audit auprès de la Chambre Patronale afin de savoir quelles étaient les entreprises qui couvraient leurs salariés par ce dispositif.

Cet audit nous sera rendu le 02 juillet prochain, date de la prochaine réunion paritaire où nous aborderons ce sujet.

Prévoyance

Autre sujet, qui n'était pas à l'ordre du jour mais qui a été évoqué, la mise en place d'une prévoyance pour risques lourds (invalidité, longue maladie, décès) dans la branche des cuirs et peaux.

14 % des effectifs de la branche ne seraient pas couverts, soit près de 250 salariés.

Concernant ce point, la Chambre Patronale n'a pas souhaité répondre positivement à notre demande prétextant que la taille de la branche et le peu d'effectifs que compte celle-ci risqueraient de compromettre l'équilibre financier, déjà précaire, en cas de gros incidents.

Pour FORCE OUVRIERE, ce sujet est primordial car nous considérons qu'il est anormal de nos jours, que l'ensemble des salariés de cette branche ne soient pas couverts par une prévoyance.